NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	01/10/2004	474.138.176	13	EUR	04702.1591	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : CRON

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Adresse : RUE DOCTEUR DECROLY N° : 70 Bte : B
Code postal : 1180 Commune : UCCLE
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01649577
Adresse Internet*: http://www.

Numéro de TVA ou numéro national ! 474.138.176 !

DATE ! 22/02/2001 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	06/09/2004		
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01/04/2003	au	31/03/2004
Exercice précédent du	01/04/2002	au	31/03/2003

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- DRABKIN DANIEL
  Informaticien Gérant
  RUE DOCTEUR DECROLY 70 Bte : B
  1180 UCCLE BELGIQUE
  Date de début de mandat : 01/04/2003 Date de fin de mandat : 31/03/2004

Nombre total de pages déposées : 13
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 12, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
* Mention facultative.

N° NAT.	474.138.176	04702.1592	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . OUI /NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes;
  D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	17.102	22.364
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	200	
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	12.505	18.289
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	973	
C. Mobilier et matériel roulant	24	5.266	5.756
D. Location-financement et droits similaires	25	6.266	12.533
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	4.397	4.075
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	48.252	30.191
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	34.298	24.863
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	34.298	24.863
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	3.000	
IX. Valeurs disponibles	54/58	10.954	4.578
X. Comptes de régularisation	490/1		750
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	65.354	52.555

N° NAT.	474.138.176	04702.1594	A 3.

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	19.733	12.143
I. Capital (ann. III)	10	6.198	6.198
A. Capital souscrit	100	18.600	18.600
B. Capital non appelé (-)	101	(12.402)	(12.402)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	5.655	
A. Réserve légale	130	1.860	
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	3.795	
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	7.880	5.945
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	45.621	40.412
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	7.858	12.660
A. Dettes financières	170/4	7.858	12.660
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	7.858	12.660
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	37.763	27.752
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	4.802	4.802
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	12.158	13.467
1. Fournisseurs	440/4	12.158	13.467
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	64	244
1. Impôts	450/3	64	244
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	20.739	9.239
X. Comptes de régularisation	492/3		
T O T A L D U P A S S I F	10/49	65.354	52.555

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	83.879	77.234
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	64.140	64.923
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	19.739	12.311
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(9.579)	(10.671)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(1.267)	(1.393)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	8.893	247
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	2.588	1.627
Charges financières (-)	65	(1.615)	(1.740)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	9.866	134
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	9.866	134
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(2.276)	(6)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	7.590	128
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	(3.795)	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	3.795	128
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	9.740	5.945
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	3.795	128
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	5.945	5.817
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(1.860)	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	1.860	
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(7.880)	(5.945)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	37.542	8355	4.075
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	300	8169	3.695	8365	322
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	300	8199	41.237	8395	4.397
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	19.253	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	100	8279	9.479	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	100	8329	28.732	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139	200	8339	12.505	8565	4.397

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	18.600	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice : NEANT			
- Au terme de l'exercice	8701	18.600	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES		18.600	100

	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE		
Actionnaires redevables de libération		
DRABKIN DANIEL	12.402	
TOTAL 871	12.402	

	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :		
- la société elle-même 872		
- ses filiales 873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS		
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
. Montant des emprunts convertibles en cours . . 8740		
. Montant du capital à souscrire 8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
. Nombre de droits de souscription en circulation 8745		
. Montant du capital à souscrire 8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT 8751		

	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL 876		
Dont : - détenues par la société elle-même 877		
- détenues par les filiales 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
NEANT	

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

		DETTES		
	Code	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891	4.802	7.858	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

N° NAT.	474.138.176	04702.1600	A 14.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :
NEANT

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :
NEANT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:
NEANT

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00 -	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00 -
2. Immobilisations incorporelles			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
	L	NR	033,00 - 034,00	000,00 - 000,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
(Suite à la page 17, renvoi n ° 1)			-	-
4. Installations, machines et outillage			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
(Suite à la page 17, renvoi n ° 2)			-	-
5. Matériel roulant			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
	L	NR	025,00 - 025,00	000,00 - 000,00
6. Matériel de bureau et mobilier				
	L	NR	025,00 - 025,00	000,00 - 000,00
	L	NR	033,00 - 034,00	000,00 - 000,00
	L	NR	050,00 - 050,00	000,00 - 000,00
7. Autres immobilisations corporelles			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00 -	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00 -

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

N° NAT.	474.138.176	04702.1603	A 17.

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
(Suite de la page 15, renvoi n° 1)			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
(Suite de la page 15, renvoi n° 2)			000,00 - 000,00 000,00 - 000,00	000,00 - 000,00 000,00 - 000,00
	L	NR	025,00 - 025,00	000,00 - 000,00